



## **Novembre à Hyères 2018**

### **Modification aux Instructions de course N°2**

- 1) Rajouter un article 15.3 : heure limite du premier bateau qui est « parti » pour finir le parcours en rade est à 16H45
- 2) Ajouter à l'article 8.2 : Si la lettre « R » est affichée après le N° de parcours cela signifie : les bateaux doivent effectuer le parcours en sens inverse de celui indiqué dans l'annexe « parcours »
- 3) Modification de l'annexe parcours N°4 : la marque d'arrivée sera une bouée rose fluo.
- 4) Modification de l'annexe parcours N°5 : les marques de parcours sont à laisser à babord.

Pour le comité d'organisation  
Régis Berenguier

Hyères, Le 9/11/2018 à 10H30